

Les conditions particulièrement humides du printemps 2024 défavorables à la chrysomèle du maïs

L'excès d'humidité au cours du printemps est particulièrement néfaste à la survie des individus de chrysomèle du maïs lorsque ceux-ci sont aux premiers stades de développement larvaire, juste après éclosion des œufs. Ce qui explique certainement la faible progression des populations piégées entre 2023 et 2024.

Le chiffre du mois

2002, c'est l'année des premières captures en France

CHRYSMÈLE DU MAÏS : BILAN DE L'ANNÉE 2024

La campagne 2024 n'a pas été favorable à la chrysomèle du maïs :

- D'un côté, un printemps très humide, favorisant la réduction des populations larvaires, et donc limitant les dégâts sur racines du maïs.
- De l'autre, généralement peu de stress hydrique intense, réduisant fortement l'impact sur le rendement de dommages éventuels occasionnés par les larves sur les racines.



Chrysomèle du maïs

Malgré une incidence économique limitée, la chrysomèle du maïs poursuit sa progression au niveau du territoire. Dans la continuité des années précédentes, il est possible de regrouper les régions selon trois catégories en fonction de l'abondance de chrysomèle du maïs observée (figure 1) :

- les régions où la chrysomèle du maïs est largement présente et peut potentiellement occasionner des dégâts : Alsace, Rhône-Alpes,
- les régions où elle est fréquemment détectée mais sans risque de nuisibilité à ce jour : Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté, Grand-Est, Ile-de-France, PACA. A noter que les populations s'intensifient en Nouvelle-Aquitaine et en Bourgogne Franche-Comté : dans ces régions, les niveaux de captures pourraient justifier une surveillance à l'aide de pièges chromatiques dans certaines parcelles au cours des prochaines années.
- les régions où elle est occasionnellement détectée (Normandie, Occitanie) ou pas détectée à ce jour (partout ailleurs).

DES POPULATIONS DURABLEMENT INSTALLÉES EN ALSACE ET EN RHÔNE-ALPES

Les populations de chrysomèle du maïs sont désormais abondantes en Alsace et en Rhône-Alpes (figure 2). Si l'incidence des dégâts de larves est restée limitée en 2024, la surveillance des adultes réalisée au cours de l'été à l'aide de pièges

chromatiques montre que près de 15% des parcelles ont capturé plus de 5 individus par piège et par jour de surveillance, soit une abondance de population qui est susceptible d'entraîner une nuisibilité économique l'année prochaine si du maïs est à nouveau cultivé dans ces parcelles.

La proportion de parcelles ayant capturé entre 0.5 et 5 individus par jour et par piège varie de 42 % en Rhône-Alpes à 74 % en Alsace. Cela signifie que la chrysomèle du maïs est largement présente dans un grand nombre de parcelles, sans que son abondance soit susceptible d'occasionner une nuisibilité dans les parcelles à très court terme. Il conviendra de poursuivre la surveillance des populations de chrysomèle du maïs dans ces parcelles.

Les résultats pluriannuels témoignent d'une augmentation régulière de la fréquence de parcelles dont le niveau de capture est supérieur à 0.5 adultes par piège et par jour, sauf en 2022 en Alsace (année au cours de laquelle la période de vol des adultes avait été très intense en début d'été, puis très faible dans la suite de l'été) ou en 2024 en Rhône-Alpes (suite au déploiement de pièges chromatiques dans de nouveaux secteurs où les populations de chrysomèle du maïs sont un peu plus faibles). L'objectif est de maintenir le taux de parcelles dépassant 5 adultes / piège / jour en-dessous de 15-20 % en cultivant une autre culture que du maïs l'année suivante dans les parcelles les plus à risques.

DES POPULATIONS DÉSDORMAIS BIEN INSTALLÉES DANS LES RÉGIONS GRAND-EST, BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET NOUVELLE-AQUITAINE

Ailleurs en France, les populations de chrysomèle du maïs sont moins abondantes. Néanmoins, la fréquence de pièges ayant détecté la chrysomèle du maïs augmente un peu plus chaque année ; Le taux de piège à phéromone positif est de 59 %, valeur très proche de celle de 2023. Cela signifie que la chrysomèle du maïs est présente sur large partie du territoire (figure 1).

Les niveaux de captures observés dans ces régions sont comparables aux niveaux de captures de chrysomèle du maïs qui étaient observés en Alsace il y a 4 ou 5 ans. Les premiers dégâts significatifs ayant été observés en Alsace et en Rhône-Alpes en 2022, il est probable que les premiers dégâts apparaissent dans des parcelles de

Bourgogne Franche-Comté ou de Nouvelle-Aquitaine à une échéance assez proche, c'est-à-dire au cours des 2 ou 3 prochaines campagnes en fonction des conditions climatiques.

Enfin, les captures sont confirmées, même si elles sont encore très faibles, dans les régions Normandie, Occitanie et PACA. Ailleurs, la chrysomèle du maïs n'a pas été détectée à ce jour. L'absence de capture ne signifie pas forcément que l'insecte est absent, mais la population peut ne pas être suffisamment développée et demeurer en dessous du seuil de détection. Il conviendra de poursuivre la surveillance dans ces régions.

Figure 1 : Carte simplifiée de la présence de la chrysomèle du maïs en France en 2024

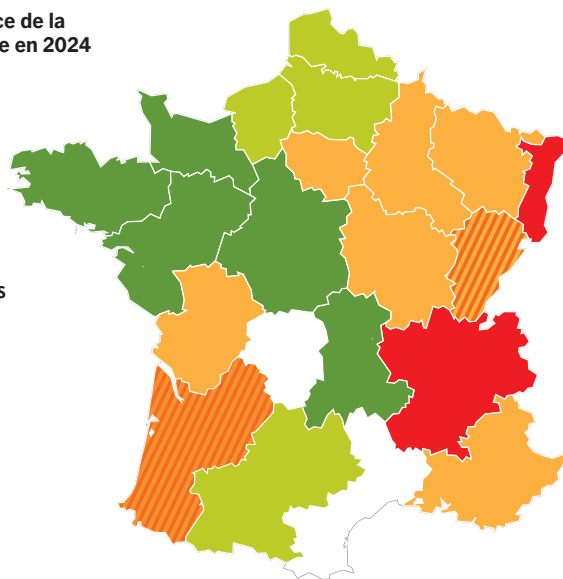
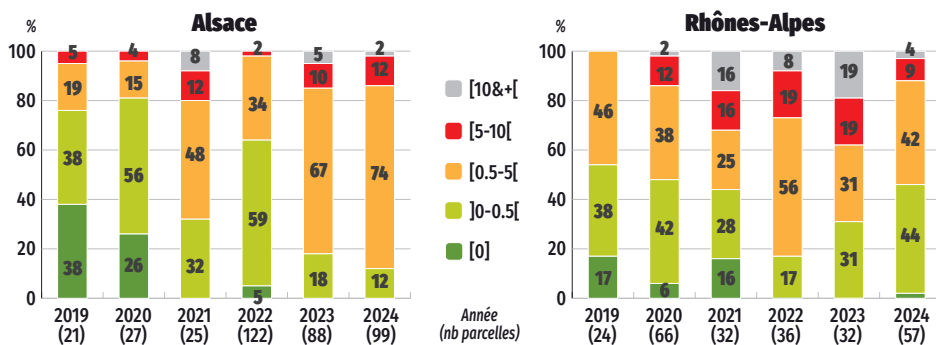


Figure 2 : Répartition des parcelles selon le nombre de captures par piège chromatique et par jour de surveillance



Dégâts de chrysomèle du maïs

ACTUALITÉS

■ Varmais : un outil incontournable pour choisir vos variétés de maïs

Varmais est le site web de référence pour CONSULTER, COMPARER et CHOISIR les variétés de maïs grain et fourrage. ARVALIS, le GEVES et l'UFS se sont associés pour développer Varmais, un outil gratuit et en libre accès, de consultation et de comparaison de toutes les références de l'évaluation variétale issues des réseaux d'expérimentation à l'Inscription France (CTPS/GEVES), en Post-Inscription (ARVALIS et UFS - Section maïs et sorgho) et en Probatoire à la Post-Inscription (ARVALIS), et d'aide au choix des variétés de maïs grain et fourrage. Les résultats 2024 sont disponibles en ligne.

A retrouver sur :

<https://www.varmais.fr/>

■ Le colloque SYPPRE Béarn comme si vous y étiez

Lancée en 2015, l'Action Syppre rassemble l'expertise des trois instituts techniques des grandes cultures : ARVALIS (céréales, pommes de terre, lin fibre et fourrages), Terres inovia (oléoprotéagineux) et l'ITB (betteraves). Ensemble, ils mettent au point des systèmes agricoles innovants conciliant productivité, rentabilité et excellence environnementale dans cinq territoires distincts de l'Hexagone. Plusieurs cultures autres que le maïs sont testées sur la plateforme Syppre Béarn : blé tendre, orge d'hiver, colza et soja. Bilan sur les succès et les échecs après huit ans d'essais, avec Clémence Aliaga, ingénieure chez ARVALIS, Julien Plantefève, expert agronome grandes cultures chez Euralis, et Arnaud Micheneau, ingénieur chez Terres Inovia.

Pour en savoir plus sur Syppre :

<https://syppre.fr/>

« Les cultures d'été à l'épreuve de trois techniques de semis innovantes » :

<https://youtu.be/W2Y6A40JMKM>

« Qu'attendre d'une double culture maïs-CIVE ou d'une culture dérobée ? » :

<https://youtu.be/3Jno9yFgKWQ>

« Quelles cultures pour diversifier les rotations ? » :

<https://youtu.be/4RNVRK1rCrk>

FORMATIONS

■ L'essentiel du conseiller culture maïs

20 et 21 février 2025 à Montardon (64)

■ Gestion durable des fertilités des sols dans un système de méthanisation avec CIVE

3 avril 2025 à Boigneville

■ Irrigation des grandes cultures : maîtriser et piloter.

A distance, 8h30-10h les 7, 14, 21 et 28 mars, 4 avril, 13 juin 2025.

Plus de renseignements :

<https://www.arvalis.fr/formations/cultures/maïs>